

Nombre de membres :

- En exercice : 25
- Présents : 20
- Votants : 25
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 0

DEL 2023_019

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de février à 20h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Patricia ROUXEL, Maire, en séance ordinaire à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Hipeau Gaëlle, Largeau Vanessa, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : HIPEAU Gaëlle à Vanessa LARGEAU, DIDIER Emilien à Laurie ZAPATA, MAGNE Didier à Michel NOIZET, Fernando TEXIER à Olivier MARTINEZ, Roselyne DUMORTIER à Arlette LE BARS.

Date de convocation : Le 22 février 2023

Date d'affichage : Le 22 février 2023

Secrétaire de séance : Laurent AUDE

Fait à Aigondigné,
Le 28 février 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération 2023_019 : URBANISME

Objet : APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU DE MOUGON

- VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-41 et suivants ;
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment son articles L.5211-57 ;
- VU le pacte de gouvernance de Mellois en Poitou approuvé par le conseil communautaire du 27 mai 2021 ;
- VU la délibération du Conseil Municipal de Mougou approuvant le Plan Local d'Urbanisme le 5 décembre 2013 ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mai 2019 prescrivant la révision allégée n°1 du PLU de Mougou et définissant les modalités de concertation ;
- VU la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date 17 août 2022 de dispenser la procédure de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Mougou d'évaluation environnementale ;
- VU le projet de réduction d'une zone agricole (A) au profit d'une zone urbaine à la suite de l'arrêt de l'activité agricole en zone agglomérée ;
- VU l'enquête publique et le rapport du commissaire enquêteur

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire présentant le projet de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Mougou ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Emet un avis favorable sur la révision allégée n°1 du PLU de Mougou

**Le Maire,
Patricia ROUXEL**



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat